

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2028>

Compte rendu de la session d'automne 2016 Section CoNRS 05 Matière condensée : organisation et dynamique

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL - Les élu.e.s dans les sections du CoNRS - Section 05 -
Date de mise en ligne : vendredi 24 février 2017
Matière condensée : organisation et dynamique -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Compte rendu de la session d'automne 2016 Section CoNRS 05 Matière condensée : organisation et dynamique 24 -27 octobre 2016 .

François Debontridder est l' élu SNTRS-CGT

Lundi 24 Octobre

Évaluations

26 dossiers sont évalués : écoles thématiques, créations de GdR, titularisation des chercheurs, et confirmation d'affectation des chercheurs récemment lauréats des concours CR.

Pour ce qui concerne les GdR et les écoles, la partie scientifique et la cohérence de la demande sont évalués, les aspects budgétaires étant plus du ressort des instituts. Les résultats des évaluations sont les suivants :

- " 13 Ecoles thématiques : 11 avis « Très Favorable » et 2 « Favorable »
- " 2 Créations de GdR : 2 avis « Très Favorable »
- " 4 Titularisations : 4 avis « Favorable »
- " 7 Confirmations d'affectation pour les Lauréats CR : 7 avis favorable. Concernant les 7 lauréats CR, un directeur des recherches leur a été attribué à l'issue de la session.

Discussion sur l'HCERES Lors d'une même vague, les unités, établissements et chercheurs se font évaluer de manière synchrone durant l'hiver (décembre-janvier pour ce qui concerne la présente vague C). Un membre de la section (membre A ou B) fait partie du comité d'expertise lorsque celle-ci est section principale de l'unité. La nomination d'un élu C de la section parmi les experts n'est pas automatique. Si ce n'est pas le cas, un élu C est missionné par l'INP en qualité d'observateur. À la session de printemps, un bilan sur l'ensemble des expertises sera effectué au sein de la section. Celle-ci émettra alors un avis de pertinence sur chacune des unités.

Intervention du directeur (Alain Schuhl) et du directeur adjoint (Niels Keller) scientifique de l'INP

De nombreux points sur le fonctionnement des sections et de l'INP ont été abordés. En particulier les prévisions de postes pour 2017 (promouvables/candidats/promotions) pour les quatre sections de l'INP ont été exposées :

DR2-Â»DR1 : 244/103/22

DR1-Â»DRCE1 : 174/56/5

DRCE1-Â»DRCE2 : 15/4/NA (décidé au niveau du CNRS, pas de l'INP !)

Les postes à classer pour la section 5 :

CR2-Â»CR1 : 287 promouvables (242 candidatures) ; pas de limitation juridique

DR2-Â»DR1 : une liste classée de 5 à 7 propositions

DR1-Â»DRCE1 : liste classée de 0 à 3 propositions

DRCE1-Â»DRCE2 : liste classée de 0 à 1 proposition

Parmi les autres points abordés, certains sont consignés ci-dessous :

" Médailles : Pour chacune des médailles, la section doit faire deux propositions : une femme et un homme.

" Concours : Parmi les postes mis au concours, 24 CR et 24 DR sont attribués à l'INP. Pour ce qui concerne la section 5, seront mis au concours 6 postes DR2, 1 poste CR1 et 5 postes CR2 (dont un poste coloré « physique de la matière molle ou physique de la matière condensée » pour un laboratoire relevant de l'INC). À noter une hausse des départs à la retraite attendue en 2019. Les dépôts de candidature se feront du 1er Décembre 2016 au 6 janvier.

" PEDR : La répartition des PEDR est décidée en fonction de la « pression » dans chaque institut. Tous les chercheurs entrants qui en font la demande la perçoivent. Une autre part des PEDR (environ 3/5) est attribuée sur dossier. Pour les sections ne souhaitant pas gérer cette attribution, une « commission spéciale » s'y substitue (voir plus bas). Elle est composée des 2 Directeurs Adjointes Scientifiques de l'INP et de 2 membres extérieurs.

" Délégations : L'INP attribue des demi-délégations, possiblement deux années de suite, aux enseignants-chercheurs effectuant leurs activités de recherche au sein de ses unités. Pour quelques cas particuliers (directeurs d'unités, membres de section...), la durée peut-être étendue. 65% des demandes sont satisfaites pour ce qui concerne l'INP. Le calendrier est complexe, car mettant en jeu de nombreux aller-retour entre l'INP, le CNRS et les universités.

" Embauches externes de DR : Celles-ci sont rares. Pour des cas particuliers (exemple : DU venant de l'extérieur) une concertation en amont entre les DS, DU, sections est indispensable car cela correspond à une entrée CR plus une promotion.

" Rôle du directeur des recherches pour les lauréats CR2 : Le directeur des recherches doit être prioritairement un sénior ayant une bonne connaissance des rouages du CNRS. Il a pour mission de s'assurer de la bonne intégration du chercheur dans son unité.

Discussion avec Elisabeth Lemaire et Hervé Henry, présidente et secrétaire scientifique de la mandature 2012-2016

La section 5 représente environ 290 chercheurs dans 75 labos (113 chercheurs en IDF et 187 hors IDF). Peu de laboratoires ont un grand nombre de chercheurs de la section 5. Les chercheurs de la 5 sont souvent dans des unités qui n'ont pas la section 5 pour section principale. Ces unités ne sont donc pas directement suivies par la section lors des visites de l'HCERES. Pour pallier ce problème, des visites à mi-parcours informelles dans les unités ont été mises en place et financées par l'INP.

La section est composée de chercheurs qui se répartissent en deux blocs principaux : la physique du solide (59%), et la matière molle ainsi que l'interface physique-biologie (28 %). Les autres (13%) ont d'autres thématiques, ou émergent en même temps aux deux précédentes.

La moitié des chercheurs sont CR. Plus on monte dans le grade, plus le rapport homme/femme augmente (avec un pic sur DR2).

Il a été noté que le nombre de candidats au concours CR a fortement baissé, très probablement à cause de la sélection sur dossier.

Les lettres des DU accompagnant parfois les candidatures et soulignant la politique scientifique du laboratoire, qui peuvent être parfois utiles, sont en pratique utilisées de manière marginale.

Les mots-clés de la section ont été légèrement changés en 2015, et sont consultables sur le site du Comité National (<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=05>).

Réflexion sur les critères pour l'évaluation, l'avancement et le recrutement des chercheurs

On trouvera en pièce jointe la liste des critères pour l'évaluation, l'avancement et le recrutement des chercheurs. Celle-ci est essentiellement dans la continuité de celle de la mandature précédente.

La section ne procédera à aucune auto-promotion, ni aucune auto-nomination pour les médailles.

Mardi 25 Octobre

Évaluation de dossiers

Des dossiers de changements de DU ou d'expertise de GDRi/LEA/FR ont été évalués.

Les résultats des évaluations sont les suivants :

" 6 expertises : 6 avis très favorable

" 3 changements de DU : 3 avis très favorable

Évaluation de l'activité des chercheurs à mi-vague

45 dossiers d'évaluation ont été traités. Après examen de l'ensemble des dossiers, 40 ont reçu un avis favorable, 2 un avis différé, 1 avis réservé et 2 avis d'alerte.

Évaluation de l'activité des chercheurs à mi-vague suite à demande de réexamen

2 dossiers d'évaluation ont été traités. Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable.

Réflexion sur l'organisation des concours

" Concours CR : un jury unique sera mis en place pour l'audition des candidats ayant été présélectionnés.

" Concours DR : Deux demi jurys seront mis en place pour l'audition des candidats.

" Le cas échéant, la section pourra faire appel à des experts.

Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers PEDR

La section décide de ne pas participer à l'examen des dossiers PEDR en 2017.

Promotions des Chargés de Recherche (CR2 -Â» CR1)

7 dossiers de promotion ont été examinés. Parmi eux, 6 dossiers ont été classés pour promotion (1er ex-aequo) et un dossier n'a pas été classé.

Mercredi 26 octobre

Examen des candidatures des promotions des Directeurs de Recherche

28 dossiers DR2-Â»DR1 ont été examinés ; 7 dossiers ont été classés :

9 Dossiers DR1 -Â» DRCE1 ont été examinés ; 2 dossiers ont été classés :

1 Dossier DRCE1 -Â» DRCE2 a été examiné ; 1 dossier a été classé :

Pour rappel, les travaux de la section ont vocation à conseiller l'Institut ; l'INP n'est donc pas engagé par les propositions de la section. En particulier, le nombre de promotions dans chacune de ces catégories sera décidé par l'INP (cf. page 1).

Jeudi 27 Octobre

Discussion sur les médailles d'argent et de Bronze

Pour chacune des médailles, la section a proposé une femme et un homme. L'INP fera le choix final des lauréats.

Discussion avec le comité de liaison

Hervé Bulou et Joël Puibasset étaient présents (Cécile Delacourt absente). Le rôle du comité de liaison est de faire remonter les infos des chercheurs vers la section, et réciproquement.

La section a présenté l'essentiel des informations données plus haut dans ce compte rendu. Il a été fait mention qu'une candidature double CR1/CR2 n'était pas handicapante pour le candidat (s'il avait le niveau pour candidater CR1), et qu'il fallait se faire conseiller en local sur ce point-là.

Le comité de liaison a évoqué la situation inquiétante du LLB, en particulier les risques de démotivation des personnels. La section 05 n'ayant pas de personnel au LLB, un rattachement à la section 03 semble pertinent. (Le comité de liaison enverra son propre rapport, plus détaillé, de cette discussion.)